

# Sauvegarde et amélioration de la ligne ferroviaire NANTES – BORDEAUX

## L'action de la CGT n'a pas été vaine.

Le **15 novembre 2013** s'est tenu à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de La Rochelle, le Comité de Pilotage (COFIL) décisif actant de l'avenir de l'infrastructure de la ligne ferroviaire **NANTES – BORDEAUX** et principalement, de la section de double voie entre **LA ROCHELLE** et **LA ROCHE SUR YON**.

Environ 200 personnes représentatives de tous les territoires traversés par la ligne, associations d'usagers, syndicalistes CGT et notamment les syndicats de cheminots, sont venus faire entendre la voix de la CGT.

A cette occasion, a été remise aux représentants de Réseau Ferré de France, notre pétition forte de 2023 signatures « *pour le maintien de l'infrastructure existante, l'amélioration de celle-ci et son développement* ». Elles s'ajoutent aux 884 signatures remises lors du COFIL du 19 décembre 2012.

En Poitou-Charentes, ce sont les principales revendications portées par la CGT lors de ses multiples interventions communes, avec les Cheminots, avec l'UD CGT 17 et avec le Groupe CGT au CESER\* auprès de l'État et du Conseil régional, qui se retrouvent dans les décisions prises par ce COFIL.

### Sur les infrastructures

- ✧ Abandon pur et simple des projets de mise en voie unique à l'unanimité des collectivités partenaires présentes,
- ✧ Maintien et régénération des deux voies entre LA ROCHELLE et LA ROCHE SUR YON,
- ✧ Poursuite des étapes de modernisation de la signalisation.

### Sur le financement

- ✧ Il a été demandé l'inscription de l'axe BORDEAUX – NANTES dans le Grand Plan de Modernisation du Réseau (GPMR),
- ✧ RFF a été interpellé pour financer une partie du renouvellement de la double voie entre LA ROCHELLE et LA ROCHE SUR YON.

A ce jour, la hauteur du coût des travaux est à préciser pour que la répartition du financement soit décidée entre les collectivités, l'Etat et RFF.

Il y a urgence à boucler le dossier NANTES – BORDEAUX afin qu'il soit inscrit dans le prochain Contrat de Plan État – Région (CPER) 2014 à 2020.

Dans le volet « Mobilité » du prochain CPER, les choix prioritaires des collectivités (agglomérations, départements et régions) doivent être proposés d'ici la fin de l'année à l'État puis, être discutés et arrêtés en co-décisions avec la Préfecture de Région.

### **Sur le développement de l'offre en réponse aux besoins**

- ✦ Le COPIL s'inscrit de manière volontariste dans une augmentation du trafic voyageur à l'horizon 2018 avec une perspective de 2,5 millions de voyageurs par an contre 1,5 million à ce jour,
- ✦ Cette perspective passe par le renouvellement de l'infrastructure et la livraison de matériel roulant moderne d'ici 3 à 4 ans,
- ✦ D'ici là, les régions POITOU-CHARENTES et PAYS DE LA LOIRE auront un regard sur la qualité du service rendu par les trains « Intercités ».

**Pour la CGT**, nous rappelons qu'il est important avant cette échéance, de garantir la qualité et la régularité de l'offre des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) sur cet axe. Ensuite, il faudra viser une augmentation quantitative de l'offre tant par le nombre de circulations et le nombre de places offertes par les trains sur cette desserte, que par une utilisation optimale des nouveaux matériels affectés à l'axe.

### **Nous devons rester vigilants quant à la mise en œuvre de certaines décisions**

- ✦ La suspension de l'écotaxe poids lourd, décidée par le gouvernement, qui pourrait limiter la capacité de financement de l'Etat sur ce projet, tant pour l'infrastructure que pour le renouvellement des matériels roulants, laissant aux collectivités la presque totalité du poids du financement,
- ✦ L'augmentation de la TVA de 3% pour le transport collectif qui pèsera dès janvier 2014 sur la fréquentation des trains, comme sur le transport collectif en général.

**Malgré ces zones d'ombre, soulignons que le travail interprofessionnel engagé par la CGT localement depuis plusieurs années porte ses fruits.**

**Il donne de nouvelles perspectives de développement pour cet axe ferroviaire d'aménagement du territoire de la façade atlantique, pour les trains de voyageurs et pour des trains de marchandises !**

*Pour le Syndicat CGT des Cheminots de La Rochelle,*

Jean-Yves COUTURIER

*Pour le Comité Régional CGT,*

William JACQUILLARD et Bruno DRILLAUD

\* Avis Conseil Economique, Social et Environnemental Régional.:

[http://www.cese-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/Avis\\_CESER\\_Infrastructures\\_17-06-2013.pdf](http://www.cese-poitou-charentes.fr/IMG/pdf/Avis_CESER_Infrastructures_17-06-2013.pdf)